

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE du 14 juin 2019

Le vendredi quatorze juin deux mil dix-neuf à vingt heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni salle du conseil municipal de la mairie, place Jean de Bonnefon, sous la présidence de François DANEMANS, maire en exercice.

Présents : François DANEMANS, Raymond DELCAMP, Jean-Marc LABORIE, Robert MALBOS, Sylvain DELRIEU, Philippe CHABUT, Philippe PUECH, François LISSAC, André MOLENAT, Antoine PUECH, Aurélien PIGANIOL, Jérémy VAISSIERE, Carole PUECH, Joseph LABRUNIE, Edouard de BONNAFOS, Jean-Louis AYMAR, Perrine BAYET, Benoît ESPEYSSE, Colette LABRUNIE,

Représentés : Néant

Excusés : André ROBERT – Josette MERCADIER -

Secrétaire : Perrine BAYET

Approbation de la séance du 10 mai 2019 :

Après en avoir pris connaissance, le compte-rendu de la séance est approuvé.

Point 1 – ordre du jour

AMENAGEMENT DU FOND DU BOURG – VOIE PIETONNE CALVINET SUD - LE LONG DE LA RD 66 – DEMANDE FONDS CANTAL INNOVATION - délibération 2019-46

Considérant la volonté d'améliorer l'attractivité et la sécurité du village par un cheminement piéton sur la partie Sud du village de Calvinet, le long de la route départementale n° 66 en direction de la salle des fêtes, la Gendarmerie, les six pavillons locatifs pour personnes âgées ou à mobilité réduite actuellement en construction, le boulodrome, la Maison de Santé, le lotissement du Puech, le terrain de sports et camping municipal

Considérant que le Conseil départemental a retenu notre dossier d'intention à l'appel à manifestations d'intérêt que l'ancienne commune de Calvinet avait déposé dans le cadre de l'appel à projets « dynamisation et revitalisation des centres-bourgs et cœurs de villes » au titre du Fonds Cantal Innovation

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

1/ DECIDE l'aménagement d'un cheminement piéton du sud de la Place Jean de Bonnefon à l'entrée du lotissement du Puech

2/ APPROUVE le devis établi par l'Atelier Cyril Vidal, architecte, d'un montant de 111 210€HT

3/ VOTE le plan prévisionnel suivant :

- fonds Cantal Innovation 2019	44 484.00€
- emprunt	50 000.00€
- fonds propres	16 726.00€
TOTAL euros H.T.	111 210.00€HT

4/ SOLLICITE, Monsieur le Président du Conseil départemental, pour l'obtention d'une subvention au titre du Fonds Cantal Innovation

5/ AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

DESIGNATION GEOMETRE - délibération 2019-52

Dans le cadre de l'aménagement du terrain de ce site, il est indispensable de procéder à un bornage du terrain et à l'établissement d'un document d'arpentage.

RD FP F.L. DS MR J.L. PC BE
PB C JMC AP MA AU P.P.
J.F.

Le conseil municipal confie cette mission au cabinet de géomètres SCP ALLO et CLAVEIROLE à Aurillac, et charge monsieur le Maire des démarches et signatures des pièces relatives à ce dossier **Autorise** monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces terrains.

ACQUISITIONS FONCIERES- délibération 2019-53

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les parcelles de terrain n° 512 et 533, section AB de CALVINET, peuvent être achetées.

Considérant que ces terrains sont attenants

- au site communal où sont en construction 6 pavillons locatifs par Polygone
- à l'atelier communal

Considérant le projet d'aménagement du fond du bourg et compte tenu des caractéristiques de ces parcelles pour le développement de ce secteur : renforcement de l'attractivité de la commune nouvelle de Puycapel, amélioration du fonctionnement et du cadre de vie, accueil de nouveaux habitants...

Le conseil municipal

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier. Considérant l'inscription au budget primitif des crédits nécessaires pour ces acquisitions
Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire,

Décide :

- L'achat de la parcelle de terrain n° 512 section AB de CALVINET, d'une superficie de 2901 m², appartenant à monsieur Sylvain BONNET, au prix de 5€ le m²
- L'achat de la parcelle de terrain n° 533 section AB de CALVINET, appartenant à la société PROXIEL, au prix de 5€ le m²

Désigne Maître HENRI, notaire à Montsalvy et Arpajon-sur-Cère, pour l'établissement des actes
Et charge monsieur le Maire des démarches et signatures relatives à ce dossier.

Point 2 – ordre du jour

MENUISERIES AUBERGE COMMUNALE DE MOURJOU - délibération 2019-54

Pour donner suite à la décision du conseil municipal de remplacer les menuiseries de l'auberge (salle de restaurant et appartement), et à la consultation des entreprises, Monsieur le Maire délégué de Mourjou présente le devis remis par l'EURL Eric Felgines, d'un montant de 15436,40€ HT (menuiseries salle de restaurant : 10003,60€ HT – logement : 5432,80€ HT)

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, adopte ce devis à l'unanimité et autorise monsieur le Maire délégué de Mourjou à le signer.

R.D. AP JML PB DS RR J-L PC BR
CL FL AP MA AU PP
S.F.

Point 3 – ordre du jour

LIGNE DE TRESORERIE – délibération 2019-48

Monsieur le Maire indique que la ligne de trésorerie d'un montant de 145 000 euros mise en place le 29 juin 2018 pour une année par le conseil municipal de Calvinet avec le Crédit Agricole arrive à expiration le 29 juin prochain,

Considérant que la ligne de trésorerie mise en place à Mourjou le 29 septembre 2018, d'un montant de 120 000 euros, arrive à expiration le 29 septembre 2019,

Le Conseil Municipal

1/ décide de contracter auprès de la Caisse du Crédit Agricole une ouverture de ligne de trésorerie, aux conditions suivantes :

- Montant : 200 000 € - durée : 12 mois - Taux de référence : Euribor 3 mois (pour information Euribor 3 mois du 04/06/2019 : - 0,322%)
- Paiement intérêts : trimestriel à terme échu –
- Marge : + 0,85 %

Commission d'engagement : 0.20% du montant de la ligne ouvert soit 400€ facturée à la mise en place

2/ autorise monsieur le Maire à signer le contrat correspondant et à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues dans le contrat.

Point 4 – ordre du jour

TARIFS LOCATIONS : salle des fêtes de Calvinet et salle d'activités de Mourjou délibération 2019-55

Le conseil municipal fixe les tarifs de location suivants identiques pour la salle des fêtes de Calvinet et la salle d'activités de Mourjou :

1/ Location aux habitants de la commune, descendants directs (enfants et petits-enfants) :

Location salle (compris cuisine et chauffage) : 200€

2/ Location extérieure à la commune :

Location salle (compris cuisine et chauffage) : 400€

3/ Location aux associations communales et intercommunales : gratuit

Pour tout utilisateur, au coût des locations s'ajoutent deux cautions :

Caution matériel : 500€

Caution ménage : 100€

L'assurance responsabilité civile est obligatoire.

Point 5 :

CREATION CONTRAT DE TRAVAIL AIDE : PEC (PARCOURS EMPLOI COMPETENCE) délibération n° 2019-47

RD AP F.L. DS TR J.C. PC BE
JMC
PB U AP MA AU PP
Jf

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans les conditions ci-après, à compter du 1^{er} juillet 2019

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi, prescripteur agissant pour le compte de l'Etat.

Monsieur le Maire propose donc de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pôle emploi et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois.

Le conseil municipal,

- décide de créer un poste de 26 heures par semaine à compter du 1^{er} juillet 2019 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».

- précise que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 12 mois.

- indique que sa rémunération sera fixée sur la base du SMIC horaire

- autorise le monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

RAJOUT A L'ORDRE DU JOUR :

CREATION D'EMPLOI FONCTIONNAIRE (pour Agence postale communale – en remplacement du contrat précaire) - délibération n° 2019-49

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal

Considérant la délibération du conseil municipal du 18 septembre 2015 de création d'un emploi de non titulaire

Considérant la nécessité de créer un emploi statutaire d'adjoint administratif de 2^{ème} classe affecté à l'agence postale communale, de 15,5 heures par semaine en raison du fonctionnement satisfaisant de l'agence postale communale,

Après en avoir délibéré et sur proposition du Maire, le Conseil Municipal :

1/ décide de créer un emploi de statutaire, adjoint administratif de 2^{ème} classe, affecté à l'agence postale, à compter du 1^{er} septembre 2019

2/ précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 15,5 heures/semaine.

3/ décide que la rémunération sera fixée après reprise des services de l'agent, et au prorata du temps de travail effectué.

R.D. AP CL FL. DS YR J.-L. PC BZ
PB JML AT MA AUV PP
Jrd

4/ décide la suppression de l'emploi de non titulaire, à temps incomplet à raison de 15,5 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois des non titulaires est ainsi modifié à compter du 1^{er} septembre 2019

- ancien effectif : 2 - nouvel effectif : 1

5/ décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposés.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi sont inscrits au budget, chapitre 64.

CREATION D'UN EMPLOI d'ATSEM de 33,5 heures hebdomadaire (annule et remplace de celui de 31,5 heures) - délibération n° 2019-52

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal

Considérant la délibération du conseil municipal du 1^{er} décembre 2005 de création d'un emploi d'ATSEM et fixant le temps de travail de cet emploi à 31,5/35ème

Considérant le service complémentaire de surveillance à la cantine pendant le temps du repas

Après en avoir délibéré et sur proposition du Maire, le conseil municipal :

1/ décide de créer un emploi d'ATSEM de 33,5 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} septembre 2019

2/ décide la suppression de l'emploi d'ATSEM de 31,5 heures hebdomadaires

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} septembre 2019

- ancien effectif ATSEM : 1 - nouvel effectif ATSEM : 1

3/ décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposés.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi sont inscrits au budget, chapitre 64.

ECLAIRAGE PUBLIC SUITE A RENFORCEMENT BT SEC - rue de la châtaigneraie CALVINET - délibération n° 2019-35 bis (annule et remplace la délibération n° 2019-35 du même objet – séance du 10 mai 2019)

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que les travaux d'éclairage public peuvent être réalisés par l'intermédiaire du Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total HT de l'opération s'élève à 15 423.28€.

En application de la délibération du comité syndical, en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours de 50% du montant HT de l'opération, soit :

- 1^{er} versement de 3 855,82€ à la commande des travaux
- 2^{ème} versement de 3 855,82€ au décompte des travaux

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution de la commune en application des règles du Syndicat.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

RD AP JUC DS AP JL PC BR
PB CL FL MR MA AL PP JF

- 1/ de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- 2/ d'autoriser monsieur le Maire à verser le fonds de concours,
- 3/ d'inscrire dans les documents budgétaires de la commune, les sommes nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2019-35 du même objet – séance du 10 mai 2019)

Alimentation BT – site des 6 lots de pavillons– Calvinet - délibération n° 2019-51

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que les travaux d'éclairage public peuvent être réalisés par l'intermédiaire du Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total HT de l'opération s'élève à 14 427,55€.

En application de la délibération du comité syndical, en date du 30 décembre 2010, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours de 30% du montant HT de l'opération, avec le génie civil, soit :

- 1 versement au décompte des travaux

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution de la commune en application des règles du Syndicat.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- 1/ de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- 2/ d'autoriser monsieur le Maire à verser le fonds de concours,
- 3/ de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Voirie – chemin de Jalenques :

Monsieur le Maire délégué de Mourjou, Raymond Delcamp, rappelle les problèmes de plus en plus récurrents d'accès à l'usine INTERLAB sise à Jalenques et après réflexion avec François Danemans, ils émettent le vœu d'engager le projet d'un nouveau tracé du chemin de Jalenques. Selon les premiers éléments il apparaît que des travaux sur le tracé existant ne pourraient améliorer suffisamment la circulation des très gros véhicules pour cause du fort dénivelé.

Sur leur proposition, le conseil municipal est favorable d'engager une étude technique, de solliciter Cantal Ingénierie et Territoires (service compétent dans l'accompagnement des communes pour ce type de travaux), et d'entreprendre les démarches auprès des services de l'Etat, de la Région et du Conseil départemental compétents pour connaître les aides au financement de ces travaux.

Le maire délégué de Mourjou précise

- 1/ qu'il est plus rassurant d'entreprendre un projet de cette envergure dans la commune nouvelle qui réunit forces et moyens, plutôt que dans l'ancienne petite commune de 310 habitants
- 2/ que le conseil municipal sera tenu régulièrement au courant du déroulement de l'opération.

Joseph Labrunie souhaite et demande à participer à l'établissement des avant-projets. Raymond DELCAMP rappelle que l'étude des avant-projets est de la compétence de l'exécutif mais ils seront soumis au conseil municipal pour avis.

Questions diverses :

PLUI secteur Maurs en cours : Raymond Delcamp, Maire délégué de Mourjou, informe de sa présence à la réunion qui s'est déroulée à Maurs cet après-midi. Il indique un déroulement normal de la procédure qu'il souhaite suivre avec attention pour l'avenir de la commune. Les éléments concrets du PLUI n'ont pas encore été abordés.

RD AP JLC DS AP JC PC BIE
 PB a MR MA AUC PP
 EL- Jd

Fibre optique : François Danemans expose que les travaux d'implantation du Réseau Très Haut Débit devraient commencer rapidement à Calvinet pour une mise en service de la fibre optique probablement en 2020.

Journée de rassemblement des anciens directeurs des Chambres d'agriculture de France dans le Cantal, dans la salle d'activités de Mourjou : Les deux maires les ont accueillis jeudi 13 juin avant leur visite de l'usine Interlab et de la Maison de la châtaigne.

Camping – Terrain de sports – Court de tennis : Perrine Bayet expose diverses améliorations qui pourraient être apportées au terrain de sport, camping et aire de camping-cars, pour l'attractivité de ce site. L'affichage sera revu. Les devis de mobilier et le problème de mousse sur le second tennis seront étudiés.

Cantine de Mourjou : Commande d'un meuble bas de rangement en inox auprès de la société Géraud Lissac (en remplacement d'un meuble bois vétuste).

Salle des fêtes de Calvinet : Commande d'une table inox avec étagère en inox auprès de la société Géraud Lissac (en complément de l'équipement actuel).

Voirie : Hubert Molénat a passé l'épaveuse en bordure des chemins communaux de Calvinet et Mourjou.

Le Vernassal : Le juge n'a pas encore rendu son délibéré.

Cérémonie du 14 juillet : la Délégation militaire territoriale a choisi Puycapel pour commémorer la Fête nationale.
Le conseil municipal est invité au Monument aux Morts le 14 juillet à 10h00.

Feuille de châtaignier : Elle sera distribuée sur toute la commune nouvelle de Puycapel

Pêche dans l'étang de l'Estanquiol : ouverture le samedi 29 juin.

La séance est levée à 22H35 et la prochaine séance est fixée au vendredi 26 juillet à 20H30.

